

GUIDE DU SPONSOR ET DE L'EXPOSANT



Côte d'Ivoire, Treichville
Palais de la culture

DU 17 AU 18 NOV

10.000 VISITEURS ATTENDUS
1.000 M2 ZONE D'EXPOSITION
80 PLACES EXPOSANTS



www.stam-abidjan.com
commercial@stam-abidjan.com
infoprochmedia@prochmedia.ci

Thème

**Jeunesse et Employabilité, Digitalisation de l'Administration,
Ecosystème ZLECAF pilier de la croissance Africaine**

**SPONSORS, EXPOSANTS, ANNONCEURS,
INTERVENANTS ET PARTICIPANTS**

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT!

Secrétariat : 07 48 53 37 47 / 05 86 46 75 23 / 01 52 45 83 75
Service Commercial : 05 75 12 99 90 / 07 07 92 32 77



**Vous êtes un acteur important du Secteur
Montrez-le aux Entreprises et au Grand
Public par votre participation au STAM**

Le STAM c'est

2 JOURS de campagnes

1000 M2 DE ZONE D'EXPOSITION

10 000 VISITEURS attendus sur le salon

80 EXPOSANTS (Développeurs, Institutions)

Retransmission online des activités du Salon

Animations des MasterClass, Découvrez les innovations du moment

UN ÉVÈNEMENT INÉDIT

Parler de technologies, de mutation de
notre écosystème, d'économie numérique.

POSITIONNEZ-VOUS SANS ATTENDRE!

Améliorer l'image de votre entreprise,
auprès des consommateurs, des pouvoirs
publics et de vos partenaires.

UN MARCHÉ B2B ET B2C

Profiter d'un marché pour faire des
rencontres du B to B et du B to C.
Accroître le nombre de vos clients.

IDEAL POUR DEMONSTRER VOTRE EXPERTISE

Montrer et démontrer votre
expertise, dans votre domaine.

VISIBILITÉ ASSURÉE

Une Visibilité assurée par une activité de
large diffusion Radio, télé, réseau sociaux...
30 milles Participants au Salon
100 Milles consommateurs touchés par nos
canaux de diffusion.
Bénéficiez d'un package de visibilité et
renforcez votre notoriété et vos parts de marché.

L'OPPORTUNITÉ

Avoir l'opportunité de participer à des
échanges de haut niveau avec les décideurs
de choix, privés comme publics.

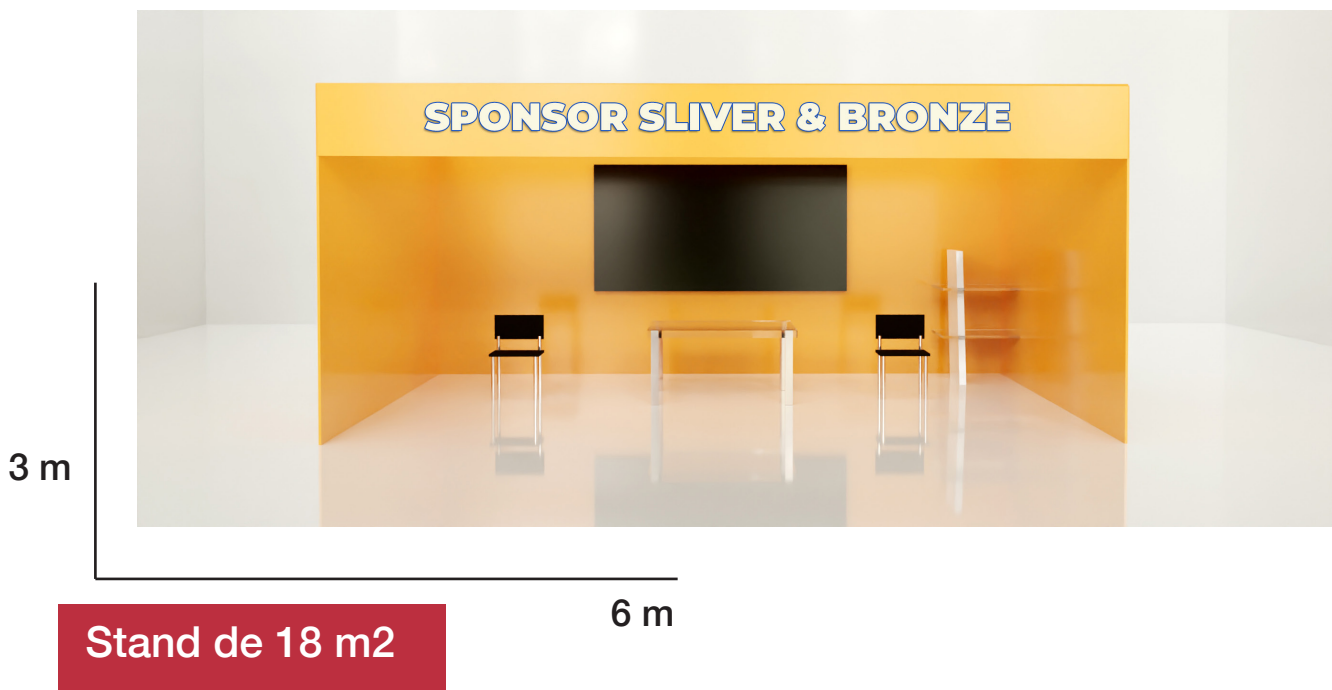
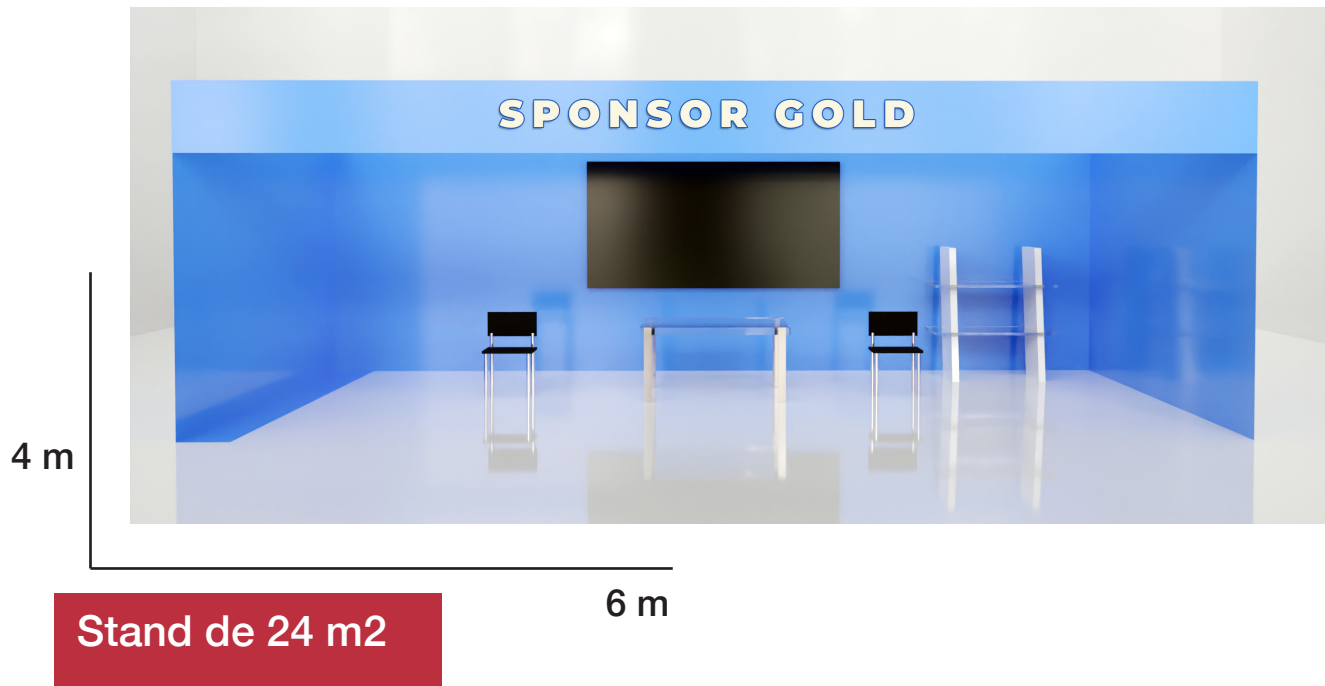
VOTRE POSITIONNEMENT

valoriser votre Entreprise en Afrique et à
l'international.

SPONSORING & PARTICIPATION

	Gold	Sliver	Bronze	Exposant premium	Exposant corporate	Exposant start up
DISPOSITIF MARKETING						
Une insertion privilège en 4ème de couverture dans le magazine spécial	X					
Une insertion privilège en 2ème de couverture dans le magazine spécial		X				
Une insertion privilège en 3ème de couverture dans le magazine spécial			X			
Une 1/2 page dans le magazine spécial du Salon				X		
Un encart dans le magazine spécial du Salon						X
Une interview dans le magazine spécial salon	X	X	X	X	X	
Votre logo sur le mailing d'information Salon	X	X	X			X
Présence de votre logo sur la page d'accueil du site web	X	X	X	X	X	
Présence exclusive de votre logo sur la page info du site web	X	X	X	X	X	
Présence de votre logo sur les pages des réseaux sociaux Facebook, LinkedIn, twitter, Instagram	X	X	X			
Exclusivité sur la 1ère de couverture du programme distribué en salle	X	X	X	X	X	
Exclusivité sur la 4ème de couverture du programme distribué en salle	X					
Apparition dans le film institutionnel et promotionnel du salon	X	X				
STAND 24 m2	X					
STAND 18 m2		X	X			
STAND 12m2				X		
STAND 9m2					X	
STAND 6m2						X
Votre logo sur la signalétique du salon	X	X				
Votre logo sur le fond de la salle de plénières	X	X	X	X		
Distribution de votre documentation en salle de conférence	X					X
Branding dans la salle de conférence et des master Class	X	X	X			
DISPOSITIF PUBLICITAIRE						
Présence de votre logo sur l'annonce presse	X	X	X	X	X	
Citation de votre marque dans le spot du salon	X	X	X	X		X
Utilisation de la face principale du sac KIT du salon	X					
RELATION CLIENT						
Présence de votre logo dans l'annuaire exposant	X	X	X	X	X	X
La citation de votre marque lors de la cérémonie d'ouverture et de clôture	X	X	X			
Carton d'invitation à la cérémonie d'ouverture du salon	20	29	10	5	5	3
TARIFS						
MONTANT HT EN F.CFA	20 000 000	15 000 000	5 000 000	700 000	500 000	300 000

TYPOLOGIE DES STANDS



*REPRESENTATIONS DES STANDS NON CONTRACTUELLES

Stand de 12 m²

3 m



4 m

Stand de 9 m²

3 m



3 m

Stand de 6 m²

2 m



3 m



IDENTIFIEZ VOUS

Adresse de l'exposant (Pour correspondance et reprise sur le site www.stam-abidjan.ci)

Raison sociale: N°CC:
Nom sous lequel vous souhaitez exposer: Effectif:
..... Adresse géographique:
Adresse postale Ville:
Rue: Fax:
Tél: E-mail:
Site internet:

RESPONSABLE D'EXPOSITION (pour suivi de dossier)

M/Mme (Nom, prénoms): Fonction:
Téléphone: Mobile:
E-mail:

AUTRES CONTACTS

M/Mme (Nom, prénoms): Fonction: PDG DG GÉRANT
Téléphone: Mobile:
E-mail:

PROFIL ET EMPLACEMENT

SPONSOR GOLD SPONSOR SILVER SPONSOR BRONZE
 EXPOSANT PREMIUM EXPOSANT CORPORATE

SECTEUR D'ACTIVITÉ

.....

PRODUITS EXPOSÉS

Description:

Envisagez-vous présenter une innovation? Oui Non Je ne sais pas

si oui description

BULLETIN D'INSCRIPTION

A / VOTRE OPTION SPONSORING

- SPONSOR GOLD 20 000 000
 SPONSOR SLIVER 15 000 000
 SPONSOR BRONZE 5 000 000
 AUTRES

B / VOTRE OPTION DE PARTICIPATION

- EXPOSANT PREMIUM 700 000
 EXPOSANT CORPORATE 500 000
 EXPOSANT START UP 300 000

C OFFRES DE VISIBILITÉ MAX					
Réf	DESIGNATION	DETAILS	Qté DISPONIBLE	Coût Unit	CHOIX
OVM1	Vente espace publicitaire digital formule Avalanche, sur les écrans Totems	Vidéo de 45s par passage sur 3jrs	10	900 000	<input type="checkbox"/>
OVM2	Vente espace publicitaire digital formule Flex	Vidéo de 20s par passage sur 3jrs	5	300 000	<input type="checkbox"/>
OVM3	Vente espace Masterclass	Exposer dans une Masterclass avec branding de l'espace	6	500 000	<input type="checkbox"/>
OVM4	Vente espace Tribune de l'innovation	Prenez la parole et exposez vos services et innovations	6	50 000	<input type="checkbox"/>

MONTANT TOTAL NET A PAYER A + B + C

MODALITE DE REGLEMENT

MODE DE RÈGLEMENT

Par chèque à l'ordre de PROCH MEDIA (BANQUE NSIA)

CI 042 01280 02202230 2001

Fait à _____, le _____

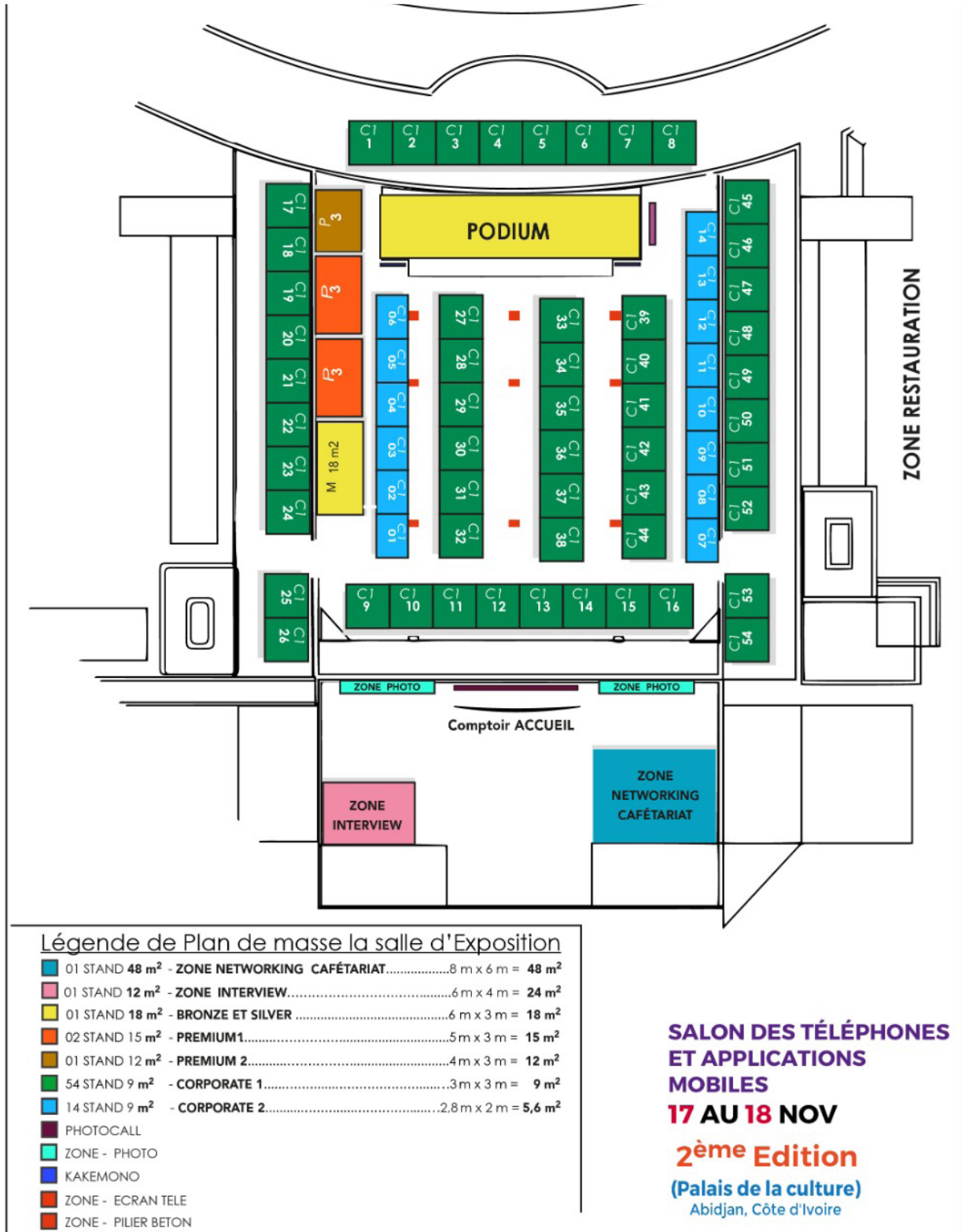
Nom et Prénoms du signataire : _____

Fonction : _____

Signature et cachet de l'entreprise (précédé de la mention lu et approuvé)

N'oubliez pas de nous retourner un formulaire pour chacune des sociétés présentes sur votre stand

PLAN DE MASSE



TOTALE DE STANDS = **71 STANDS**

REGLEMENT GENERAL DU STAM

Le Salon porte le nom de «STAM»

Tous les participants à ce salon sont dénommés

«EXPOSANTS»

Le STAM est dénommé «L'ORGANISATION»

• ENGAGEMENT ET PARTICIPATION

Toute inscription constitue un engagement formel de l'exposant. Dans le but d'une manifestation positive, l'exposant doit se conformer sans exception, à toutes les dispositions énoncées par le présent règlement. La confirmation de l'engagement de l'exposant se fait par la remise ou le renvoi, à l'organisation, du document de participation dûment complété et signé par l'exposant, s'il s'agit d'une personne physique, ou d'un responsable de la firme et sous sa raison sociale, s'il s'agit d'une société régulièrement constituée. Elle implique également l'acceptation de toutes les dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que l'organisation se réserve le droit de signifier aux exposants et ce, dans l'intérêt de la manifestation. La signature et le renvoi de la demande de participation impliquent l'abandon de recours de l'exposant, de ses fournisseurs et de leur personnel vis à vis de l'organisation et des responsables de l'organisation; l'acceptation des conditions du présent règlement et des mesures qui pourraient étre prises ultérieurement, ainsi que l'engagement formel de les observer.

Toutefois, l'organisation se réserve le droit de refuser l'engagement d'un exposant sans devoir en invoquer le motif.

Dans le cas où un exposant, pour une cause quelconque n'occupe pas son stand 24 heures avant l'ouverture de l'exposition, il est considéré comme démissionnaire. L'organisateur peut disposer du stand de l'exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni indemnité, même si le stand est attribué à un autre exposant.

• REDEVANCES

Le montant de la participation est fixé par l'organisation.

70% du montant de la location doit parvenir à l'organisation au moment de l'inscription, 30% le 08/12/2022 avant l'ouverture de la manifestation. Si, les sommes dues ne sont pas versées, l'exposant sera redevable d'une somme supplémentaire de 10%, calculée sur les sommes dues.

L'exposant devra s'acquitter au plus tard le 08/12/2022, du solde du montant de la location de l'emplacement. Il ne pourra disposer de son emplacement qu'après avoir payé intégralement les sommes dues. Ce montant pourra être révisé si le cours des matériaux, de la main d'oeuvre, des services, etc... subissent une variation sensible entre la date d'établissement des conditions d'admission et la date d'ouverture du salon.

Le paiement d'éventuels frais supplémentaires doit être effectué dès réception de la facture adressée par l'organisation. Toute défaillance au présent règlement ainsi qu'aux prescriptions de droit public applicables à la manifestation, et notamment les prescriptions de sécurité peut entraîner sans mise en demeure, les sanctions prévues.

Outre la location de l'emplacement, l'exposant supporte tous les frais d'aménagement, d'installation, d'exploitation, d'assurance, d'entretien, ainsi que les mesures prescrites en matière d'hygiène, de sécurité, d'incendie et autres. L'organisation se décharge de toutes responsabilités concernant les préjudices commerciaux que pourraient subir les exposants, pour quelle que cause que ce soit (retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stands, incendies, sinistres, s'il devenait impossible de disposer des locaux, dans le cas également où le feu, la guerre, une calamité publique ou tout autre cas de force majeure, indépendamment de la volonté de l'organisation), qui rendrait impossible la tenue du salon.

• DÉSISTEMENT

La participation de l'exposant ne peut être annulée. Quelque soit le motif évoqué par l'exposant, le prix de la location du stand reste dû, même si l'exposant est dans l'impossibilité d'y participer, l'emplacement est personnel, et l'exposant ne peut

le céder à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, sauf accord de l'organisation. La décision de l'organisation est irrévocable.

• Activité sur le stand

Chaque exposant est tenu d'appliquer, scrupuleusement, les lois, arrêtées, règlements relatifs à ses activités, dans le cadre de la manifestation. Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture par une personne compétente même si une modification d'horaire devait être décidée par l'organisation. Les exposants ne dégarniront pas leur stand et ne retireront aucun de leurs articles avant la fin de la manifestation. Il est interdit de laisser des objets personnels exposés pendant les heures d'ouverture de la manifestation. L'exposant ne peut mettre en vente que les matériels, produits ou procédés répondant à la nomenclature de la manifestation, sauf autorisation écrite de l'organisation. La réclame à haute voix, pour attirer le client et le racolage de quelque façon qu'ils soient pratiqués sont formellement interdits.

• ASSURANCES

La responsabilité civile des exposants

Elle a pour but de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir dans l'exercice de ses activités du fait des dommages corporels, matériels, causés aux tiers (à l'organisateur, aux autres exposants et au public), à l'occasion de sa manifestation et au lieu de l'exposition.

TOUS RISQUES EXPOSITIONS

Elle garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires des dommages qu'il subit sur le lieu de l'exposition ou en cours de transport de l'entreprise vers lieu de l'exposition, et portant sur 2 points:

- les équipements exposés dans les stands, le matériel de présentation, les meubles et tout autre bien destiné à être contenu dans le stand. La liste du matériel à assurer doit être fournie à l'assureur. Plafond de couverture 500 000 FCFA, et pour des garanties spécifiques, l'analyse se fera au cas par cas. NB : sont exclues les garanties de vol et perte survenant sur le lieu de l'exposition. Sont également exclues les dommages causés par l'assuré lui-même, par ses préposés ou toute autre personne dont il est responsable.

• RC ORGANISATEURS

Sont assurés les conséquences pécuniaires de l'organisateur vis-à-vis des tiers en sa qualité d'organisateur. L'exposant et ses assureurs abandonnent tout recours contre l'organisateur, ses responsables, les exposants tiers, les participants à un titre quelconque et à l'aménagement du stand. Assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers

• SECURITE

Les exposants doivent se conformer à la loi N°96-766 d'Octobre 1996 relative au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les espaces accueillant du public.

• INTERDICTIONS DIVERSES

- Le racolage dans les allées
- La publicité pour des objets ou produits ne figurant pas sur la liste de participation, la publicité pour des firmes non participantes
- L'utilisation des parois et armatures des chapiteaux pour la fixation des stands et des produits
- L'utilisation d'appareils d'amplification
- La photographie de stands ou de produits à des fins publicitaires ou autres, sans l'autorisation expresse de l'exposant et de l'organisation. Les objets et produits que l'organisation refuserait.

• CHARGES ET RACCORDEMENTS

En cas de surcharge, l'exposant doit en avvertir l'organisation lors de la signature de son engagement.

Le sol supporte une charge uniformément répartie de 300kg/m². Les raccordements sont de la compétence exclusive de l'organisation.

• AMÉNAGEMENT, ÉRECTION, DÉMONTAGE ET ÉVACUATION DES STANDS

L'organisation fixe les dates d'aménagement, de montage et d'évacuation. L'exposant ne peut introduire ou retirer son matériel dans l'enceinte de la manifestation, que s'il en a reçu l'autorisation expresse de l'organisation. L'Exposant ou son représentant dûment accrédité, est tenu d'être présent sur son stand dès le début du démontage et jusqu'à l'évacuation compétente du stand.

L'évacuation des stands, des marchandises, articles et décorations particulières devra être faite par les soins des exposants dans les délais et horaires impartis par l'organisation (Voir dossier exposant).

L'organisation indique sur les plans, les stands communiqués aux exposants. Toutefois il appartient aux exposants de s'assurer de leur conformité avant leur aménagement. L'organisation ne peut être tenue responsable de légères différences qui pourraient être constatées entre les cotes indiquées et les dimensions réelles de l'emplacement.

• DÉGÂTS ET DOMMAGES

Les exposants devront laisser les emplacements, décors et matériels mis à leur disposition dans l'état où ils les auront trouvés. Toute détérioration causée par leurs installations ou leurs marchandises, soit au matériel, soit au bâtiment, soit enfin au sol occupé, seront évaluées par l'organisation architectes et portées à la charge des exposants contrevenants.

• BADGES

Les exposants ne peuvent revendre les badges d'accès au salon, ceux-ci sont remis aux exposants à raison du stand loué.

• PUBLICITÉ

L'organisateur installe un fronton, reprenant le nom de l'exposant et ses activités, en tête du stand.

• CONTESTATIONS

Les contestations sont tranchées souverainement par l'organisation. En cas de litige, seuls les tribunaux d'Abidjan sont compétents.

• LIEU DE LA MANIFESTATION

Cette manifestation a en principe lieu à Abidjan, au Sofitel Hôtel Ivoire. L'organisation fixe les dates et le lieu de la manifestation. En cas de force majeure et seulement dans ce cas, les dates et le lieu peuvent être modifiés. L'organisation établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants. Il se réserve le droit de modifier toutes les fois qu'il jugera utile, l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant. La participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant, aucun droit à un placement déterminé.

A
le

A très bientôt au STAM!



STAM™

2023

SALON DES TÉLÉPHONES
ET APPLICATION MOBILES

NOVEMBRE
2023



PLUS GRAND ET PLUS ÉTENDU
(INCLUANT LES PAYS ANGLOPHONES)

SPONSORS, EXPOSANTS, ANNONCEURS,
INTERVENANTS ET PARTICIPANTS

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT!

+225 05 86 46 75 23 / 01 52 45 83 75

